



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 71304

Texte de la question

M. Claude Leteurre interroge M. le ministre de la santé et des solidarités à propos de la situation en France des médecins à diplômes extracommunautaires. Depuis plusieurs années, de nombreux médecins, diplômés de pays hors de la zone de l'Union européenne, travaillent dans les hôpitaux publics dans des conditions précaires sans espoir raisonnable de titularisation. Alors que la démographie médicale est au plus mal pour encore une dizaine d'années, leur présence et leur travail sont indispensables à la bonne marche de l'hospitalisation publique. Face à ces constats, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait envisager la titularisation des médecins à diplômes extracommunautaires actuellement en poste dans notre pays, par validation des acquis sous la responsabilité des chefs des services qui les emploient.

Données clés

Auteur : [M. Claude Leteurre](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71304

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7326